

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 082/2022

A la Société UAC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°002 CENI/CGPMP/SP/02/2022, conclu avec La Commission Electorale Nationale Indépendante, pour un montant total hors taxe de dollars américains cent trente-neuf mille neuf cent nonante neuf, soixante-cinq centimes (139.999,65 USD) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 13/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général